



Rapport d'activité du collectif

Citoyens Fraternelles 92

2023



Vivre ensemble dans le 92

Sommaire

QUI SOMMES-NOUS ? 2

FAITS SAILLANTS DE L'ANNEE 5

Développement du collectif 5

Participation au Pacte des solidarités 6

Circulation de l'exposition 6

Journée de réflexion - 30 mai 7

BILAN DES GROUPES DE TRAVAIL 9

Accès aux droits 10

Hébergement – Logement 15

Emploi et Insertion par l'activité économique 19

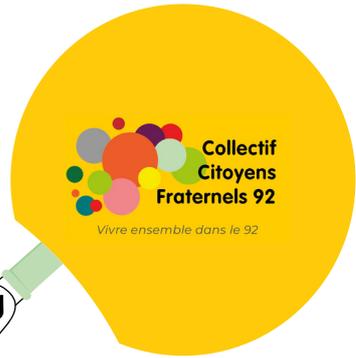
Réseaux locaux de solidarité 20

L'ASSOCIATION DE MOYENS : VIVRE ENSEMBLE DANS LE 92
(financements et fonctionnement) 22

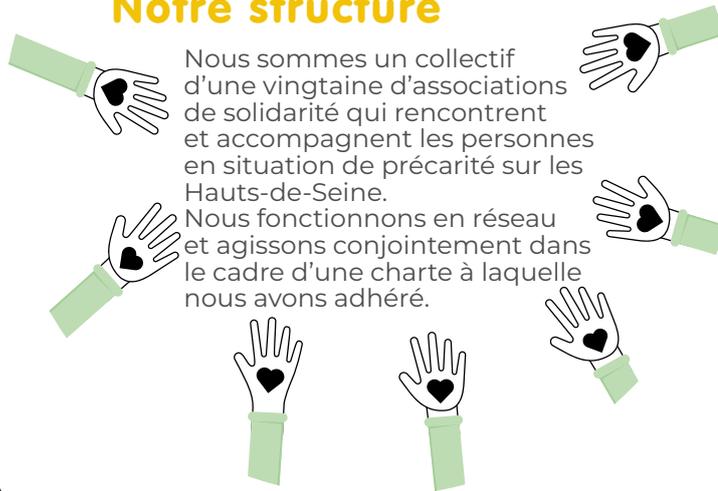
Qui sommes-nous ?

Historique

- 2014**  Campagne de mobilisation inter-associative pour les municipales sur la question de l'hébergement et du logement
- 2015**  Création du collectif
- 2016**  Signature de la stratégie départementale de lutte contre la pauvreté
- 2018**  Organisation du Colloque Précarité et Mal-Logement dans le 92
- 2019**  Dispositif Premières Heures
Lancement de l'essaimage du Dispositif Premières Heures
- 2020**  création d'une association, Vivre ensemble dans le 92
Campagne de mobilisation inter-associative pour les élections municipales
- 2021**  Campagne de mobilisation inter-associative pour les élections départementales
- 2022** Exposition «Les réalités de la pauvreté dans les Hauts-de-Seine»
- 2023** Lancement du 1er réseau local de solidarité à Nanterre 



Notre structure



Nous sommes un collectif d'une vingtaine d'associations de solidarité qui rencontrent et accompagnent les personnes en situation de précarité sur les Hauts-de-Seine. Nous fonctionnons en réseau et agissons conjointement dans le cadre d'une charte à laquelle nous avons adhéré.

Notre vision

Nous voulons nous engager avec tous, citoyens, associations, pouvoirs publics, représentants de l'Etat et des collectivités territoriales pour **développer un véritable vivre ensemble sur notre département.**



Notre projet

- **Garantir** que chacun ait accès à ses droits
- Ouvrir et multiplier des **espaces de concertation**
- Agir dans la déclinaison de la stratégie de **lutte contre la pauvreté**
- Construire des réponses **avec ceux qui vivent la précarité et l'exclusion**
- Promouvoir tout dispositif social innovant et multiplier **les initiatives d'échange et de partage**
- **Développer les liens** entre tous les habitants et acteurs du territoire.

Chiffres clefs

23 associations

Nous travaillons main dans la main.

30 000

personnes accompagnées

Nous agissons avec elles pour faire valoir leurs droits.

3500 bénévoles

Grâce à ces citoyens engagés, nous pouvons agir.

36 communes

Nous sommes présents sur tout le département.



Associations membres



4 groupes de travail

Composés de membres de nos associations qui réfléchissent, échangent, s'informent, rencontrent des acteurs du territoire et montent des projets autour de ces thématiques :

- Accès aux droits
- Hébergement et logement
- Emploi et insertion
- Réseaux locaux de solidarité



Fonctionnement et animation du collectif

L'organisation et le fonctionnement associé s'appuient sur plusieurs organes :

Assemblée plénière

Composée d'un ou plusieurs représentants de chacune des associations membres, l'assemblée :

- valide la stratégie et les orientations du collectif,
- valide et suit les initiatives de chacun des groupes de travail,
- valide les propositions des groupes de réflexion qu'elle a mandatés,
- contrôle le fonctionnement de l'association de moyens,
- désigne les représentants du collectif aux réunions organisées avec les partenaires institutionnels,
- valide les candidatures des associations désirant rejoindre le collectif,
- organise la communication avec les associations membres,
- organise les événements et la communication au niveau départemental,
- crée les groupes projets chargés de l'organisation d'évènements exceptionnels : colloques, rencontres inter-associatives, évènements festifs, etc.

Elle s'est réunie 5 fois cette année.

Groupe de coordination

Composé de membres mandatés par l'assemblée plénière, le groupe de coordination s'assure de la préparation, de l'organisation des réunions et du suivi des décisions de l'assemblée plénière. Il s'est réuni 7 fois cette année.

Ses membres assurent la représentation formelle du collectif vis à vis des institutions du 92 et partenaires.

Groupes de travail

Les groupes de travail sont définis en fonction des thèmes correspondant à la stratégie et aux priorités du collectif.

Quatre groupes de travail ont fonctionné cette année :

- l'accès aux droits,
- le logement et l'hébergement,
- l'emploi et l'insertion par l'activité économique,
- les réseaux locaux de solidarité.

Ils mènent des travaux et prennent des initiatives sur le thème dont ils ont la charge. Dans le cadre de leurs travaux, ils assurent les relations avec les interlocuteurs institutionnels concernés par leur thème.

Groupes projet

Composés de membres mandatés par l'assemblée plénière sur la base d'un projet spécifique, des groupes projets peuvent être mis en place de manière temporaire pour préparer en amont les travaux de l'assemblée plénière sur un sujet donné. Cette année un groupe projet pour préparer la journée de réflexion, composé de 9 associations du collectif, s'est réuni 5 fois.

Équipe communication

Composés de membres mandatés par l'assemblée plénière, l'équipe communication a la charge de la préparation, de la gestion et du suivi des outils de communication du collectif. Elle s'est constituée cette année.

Faits saillants de l'année

Développement du collectif

Trois associations, **Mon Épicerie, la Maison de la Solidarité et Scarabée**, qui avaient rejoint le collectif en tant que sympathisantes en 2022 ont confirmé leur participation en tant que membres actifs en 2023.



Mon Épicerie

Épicerie sociale et solidaire à Nanterre, créée il y a 3 ans, par plusieurs associations comme le Secours Catholique, le Secours Populaire ou la Croix-Rouge et des associations nanterriennes.

Elle accueille 125 familles qui sont en situation financière fragile et doivent dans cette période, faire face à une dépense inattendue ou ne peuvent payer des dettes exigibles. **Les familles font leurs achats, une fois par semaine, de produits de la vie courante en payant 15 % du prix du marché.** Les économies qu'elles font pendant les 6 à 9 mois de présence, leur permettent, grâce aux économies substantielles réalisées, de financer la dépense inattendue ou de rembourser leurs

dettes. Chaque famille dispose d'un budget d'achat établi en fonction de la dimension de la famille.

L'accueil dans l'épicerie est assuré par une équipe de 75 bénévoles. Les familles sont régulièrement reçues par des bénévoles qui les aident à réaliser leur projet.

La Maison de la Solidarité

Cette Boutique Solidarité de la Fondation Abbé Pierre est un **Accueil de Jour**, dispositif de Veille Sociale et d'Urgence, **destiné aux personnes ou familles sans abri, sans domicile fixe, en situation de grande précarité ou de détresse, issues des territoires Nord des Hauts-de-Seine.**

Elle propose au quotidien à Gennevilliers un **accueil inconditionnel et une mise à l'abri en journée, des services de première nécessité** (sanitaires, alimentaires, administratifs), le repérage et l'orientation réactive de situations préoccupantes de rue, d'errance, ou de santé. **Elle intervient également sur le terrain de l'accès aux droits, de l'accompagnement social et de la santé** en complémentarité des services sociaux et de santé, de droit commun et organise un programme d'**animation sociale et culturelle**, axé sur le lien social et la reconstruction de l'estime de soi, essentiels aux parcours de sortie de rue et/ou de la grande précarité.

780 personnes ou familles inscrites par an, 54 000 passages, 25 000 repas et plus de 300 bénéficiaires d'une mesure d'accompagnement global.



Scarabée

L'association **Solidarités citoyennes avec les réfugié-e-s et les exilé-e-s**, créée en 2017 à Malakoff, vient en aide à tous les exilés, plus particulièrement aux demandeurs d'asile et aux réfugiés. Scarabée vise à rendre chacun plus autonome afin de faciliter sa vie en France, tant sur le plan administratif que culturel.

L'association propose des **cours de français** de tous niveaux, des **préparations aux dossiers ou entretiens OFPRA** ainsi que **les recours à la CNDA et de l'aide aux démarches administratives** (CSS, Navigo, rédaction de CV, demande de logements, impôts, regroupement familial).



Solidarités citoyennes
avec les réfugié-e-s et les exilé-e-s

De plus, le collectif a souhaité la bienvenue à 2 nouvelles associations en 2023 en tant que sympathisantes : **Emmaüs Connect** et **l'Entraide Protestante Levallois-Clichy**.

Le Pacte des solidarités, lancé par le gouvernement pour la période 2024-2027, a pour but d'accentuer la prévention et la lutte contre la pauvreté.

Le collectif a rencontré [madame Nadège Baptista, Préfète déléguée à l'égalité des chances](#), en octobre et exprimé sa volonté de contribuer au déploiement du Pacte, présenté le 18 septembre, par le Premier Ministre, dans notre département.

Plusieurs réunions de travail ont ensuite eu lieu :

- avec le bureau d'études Cap Gemini chargé du diagnostic en novembre,
- avec la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIETS) en décembre.

Diagnostic de nos associations et nos propositions :

- **Accès aux droits** : nous souhaitons que soit lancée une expérimentation **Territoire Zéro Non Recours** (cf. réseaux locaux de solidarité), et portons une attention particulière à la lutte contre la fracture numérique, les vacances pour les enfants, familles et seniors.
- **Plan logement II** : nous soulignons l'intérêt particulier de l'intermédiation locative, l'hébergement / pensions de familles, le financement et la construction des PLAI (logements sociaux réservés aux personnes en situation de grande précarité), la participation aux Commissions de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX), et relevons un point d'attention sur le nombre de nuitées hébergement alors que les hôteliers du SAMU social reprennent leurs hôtels / certains hôtels sociaux reconvertissent leurs établissements en hôtels « touristiques ».
- **Accès digne à l'alimentation** : nous souhaitons qu'une nouvelle expérimentation **Plan Alimentaire Territorial** soit lancée et qu'un projet départemental (quantitatif et qualitatif, incluant l'attention aux jeunes) soit mis en place, pour assurer une meilleure prise en charge globale de la précarité alimentaire dans le département et coordonner les programmes, les actions et les financements.
- **Accès à l'emploi** : nous soulevons deux points d'attention, concernant les familles monoparentales et l'obligation d'heures de bénévolat/emploi pour les bénéficiaires RSA, qui risque d'augmenter le taux de non recours.

Circulation de l'exposition *Les réalités de la pauvreté dans le 92* dans le département

L'exposition, *Les réalités de la pauvreté dans les Hauts-de-Seine et quelques réponses concrètes apportées par les associations du collectif*, créée et inaugurée à l'automne 2022, a poursuivi son chemin cette année. A chaque fois cela a été l'occasion d'un événement rassemblant les élus locaux, les associations, centres communaux d'action sociale (CCAS), ...

Calendrier des expositions locales en 2023

Dates	Lieu	Association porteuse
10 octobre 22 - 31 janvier 23	Nanterre - parc des Anciennes-Mairies	Secours Catholique
30 janvier - 26 février	Chaville - Atrium	Espaces
3 avril - 21 avril	Meudon - Centre Social Millandy	SNL 92
10 mars - 17 mars	Antony - église Saint François d'Assise	OPML 92
16 avril - 28 avril	Antony - église Saint-Jean-Porte-Latine	TZCLD Antony

Cette exposition est toujours à disposition de toutes les associations du collectif. Elle existe en trois exemplaires. Écrivez à bonjour@citoyensfraternels.org pour toute information et utiliser l'exposition. Elle est visible sur notre site internet : <https://citoyensfraternels.org/innovations/exposition-du-collectif-citoyens-fraternels-92>

Journée de réflexion - 30 mai

Le 30 mai 2023, tous les membres du collectif étaient invités à une **journée de réflexion sur ses orientations stratégiques, sa gouvernance et sa communication**. L'Entraide Protestante de Bois-Colombes a accueilli cette rencontre à laquelle **37 personnes, représentant 17 associations, ont participé**.

L'objectif de cette journée était de mieux se connaître (les domaines d'intervention des différents membres et du collectif sont très divers) et de définir une « feuille de route » pour les années à venir. De l'avis général, ce fut un temps très agréable et indispensable pour co-construire ce qui est l'essence même d'un collectif.

Toutes les associations avaient reçu au préalable un questionnaire pour évaluer leur connaissance du collectif et leurs attentes.

1. Modalités d'action du collectif (Comment ?)

Cette enquête a permis de déterminer les six modalités d'action jugées les plus pertinentes par les membres du collectif :

- Faire du plaidoyer auprès des institutions,
- Faire connaître les réalités de la pauvreté (exposition),
- Développer des relations avec les institutionnels et les autres associations au **niveau départemental**,
- Développer des relations avec les institutionnels et les autres associations au **niveau local** (communes) (réseaux locaux de solidarité),
- Diffuser et échanger des informations utiles, se former,
- Élaborer des solutions innovantes.

2. Les champs d'intervention prioritaires (Quoi ?)

Après la présentation de ces résultats de l'enquête, les participants ont pu approfondir en petits groupes leur connaissance des différents champs d'intervention, puis voter pour définir les priorités du collectif.

Les champs d'intervention ainsi définis comme prioritaires pour les années à venir sont :

- **le logement et l'hébergement,**
- **le droit des étrangers/migrants,**
- **la lutte contre l'isolement,**
- **la lutte contre la fracture numérique.**

→ En conséquence, **le groupe de travail « Emploi et insertion par l'activité économique »**, qui a permis, entre autres, de lancer l'expérimentation Dispositif Premières Heures dans les Hauts-de-Seine, **est suspendu**. L'expérimentation DPH 92 étant pleinement réussie, le développement du dispositif est assuré désormais en totalité par l'association Espaces.

→ **Un nouveau groupe de travail, Réseaux locaux de solidarité, est créé**. Il sera chargé de la lutte contre l'isolement en tissant des liens entre les acteurs de solidarité dans chaque ville, et d'établir un état des lieux des ressources existant localement en matière de lutte contre la fracture numérique.

→ Les groupes de travail Hébergement-Logement et Accès aux droits poursuivent leurs missions. Ce dernier inclut les actions institutionnelles à mener pour lutter contre la fracture numérique.

Les groupes de travail actifs sont donc désormais :

- **l'accès au droit,**
- **l'hébergement et le logement,**
- **les réseaux locaux de solidarité.**

Les nouvelles priorités travaillées dans ces groupes de travail sont détaillées dans la suite de ce rapport.

3. Gouvernance du collectif et communication

Enfin la réflexion a porté sur la gouvernance du collectif et sa communication.

Ont ainsi été décidées :

- la **création d'une newsletter**,
- la **rédaction d'une brochure présentant le collectif**, son mode de fonctionnement et sa gouvernance,
- la **mise en place d'un groupe de coordination du collectif et une équipe communication**, autour de la chargée de projet du collectif. Leur composition est ouverte à tous les membres du collectif et a été actée par la suite en assemblée plénière.

Journée de travail, donc, mais aussi de convivialité, le repas dans le jardin du Centre 72 laisse lui aussi d'excellents souvenirs !



©SEspaces

LES GROUPES DE TRAVAIL

Principaux sujets de chacun de ses groupes en 2023 :

- **Accès aux droits**
 - Droit des étrangers
 - Domiciliation
 - Droits sociaux
 - Lutte contre la fracture numérique
- **Hébergement – Logement**
 - Plaidoyers
 - Elaboration d'un guide local pour l'accès au logement et à l'hébergement (GOALH)
 - Rencontres avec des acteurs clefs
 - Intervention de membres des associations dans différentes instances
- **Emploi et Insertion par l'activité économique**
 - Echanges avec les institutions
 - Le Dispositif premières heures (DPH) 92
 - Territoire Zéro Chomeur Longue Durée (TZCLD) Antony
 - Vers les métiers de la transition écologique
- **Réseaux locaux de solidarité**
 - Création du groupe de travail Réseaux locaux de solidarité
 - Réseau local de solidarité à Nanterre
 - Groupes locaux auxquels participe le collectif



Accès aux droits

18 associations sont membres de ce groupe de travail :

l'Action Catholique Ouvrière, l'Assol - Maison des Chômeurs, ATD Quart-Monde, Emmaüs Connect, Entraide Protestante Bois-Colombes-Asnières, Espaces, Habitat et Humanisme IdF, Observatoire de la Précarité et du Mal-Logement du 92 (OPML 92), la Maison de la Solidarité, Mon Épicerie, Scarabée, le Secours Catholique 92, le Secours Populaire 92, Solidarité Jeunes Étrangers 92 et Solidarités Nouvelles pour le Logement 92 (SNL 92).

Associations hors collectif participant également à ces réunions de travail :

La Cimade, la Ligue des droits de l'Homme 92 et RESF 92.

En 2023, ce groupe de travail s'est réuni 5 fois avec 53 participant.e-s en cumulé.

Ce GT veille à ce que toutes les personnes aient un accès égal à leurs droits et ne se trouvent pas dans une spirale d'exclusion. Il dialogue avec les institutions afin d'alerter sur les dysfonctionnements.

Suite à la journée du 30 mai, le GT accès aux droits a désormais pour priorités :

- **l'accès à leurs droits pour les étrangers, l'accès à la domiciliation et aux droits sociaux pour tous** (relations avec les SST (Services de Solidarité Territoriale) et la CAF),
- **la lutte contre la fracture numérique.**

Droit des étrangers



Rencontre, le 13 janvier 2023, avec le Secrétaire Général de la préfecture, Pascal Gauci, la directrice de l'immigration et de l'intégration, Christine Le Mee, et les cheffes de bureau Nathalie Laurent-Le Roy et Marie Abdou

Cette rencontre a permis de préciser

- **les priorités de la préfecture** : demandes de plein droit (éviter les ruptures de droit) et service de la main d'oeuvre étrangère (qui traite également les demandes de Paris),
- **l'évolution progressive vers le téléservice de demande en ligne des titres de séjour**, l'Administration Numérique pour les Étrangers en France (ANEF), **des demandes de plein droit** (premières demandes et renouvellements) et les modalités mises en oeuvre durant cette période de transition,
- **les modalités de remise de rendez-vous pour dépôt de dossier d'Admission Exceptionnelle au Séjour** : des "paquets" de rendez-vous sont donnés tous les deux mois.

Il nous a été confirmé que :

- **les maisons France Service n'apportent pas d'aide sur le fond pour le droit des étrangers**, par décision ministérielle,
- **le Point d'Accès Numérique a ouvert**, il sera renforcé au cours de l'année (en nombre très inférieur aux attentes, avons-nous rappelé).

Point en fin d'année 2023

Demandes de plein droit - renouvellement et premières demandes

La situation s'est améliorée pour les renouvellements de titres de séjour par la préfecture de Nanterre, notamment par la remise de récépissés et la réduction des délais de traitement des dossiers dématérialisés. Des difficultés sont apparues à la **sous-préfecture d'Antony**, où **il est devenu presque impossible de prendre les rendez-vous indispensables au dépôt de dossier**. Une rencontre avec le sous-préfet a eu lieu en juin et un groupe d'entraide et de veille a été créé entre les bénévoles des associations concernées par cette sous-préfecture.

Le statut spécial des ressortissants algériens, tel que défini par l'Accord franco-algérien du 27 décembre 1968, **n'est plus respecté**. Celui-ci stipule que lorsque la personne réside en France depuis plus de 10 ans, le titre de séjour est de plein droit, or, désormais, la préfecture impose la démarche de régularisation par Admission Exceptionnelle au séjour (AES).

Admissions Exceptionnelles au Séjour

La préfecture de Nanterre a changé à nouveau la procédure de dépôt de demande de rendez-vous pour l'AES en août 2023. Les dossiers transmis par la procédure précédente n'étant pas traités, **les personnes ont dû recommencer leur démarche et perdu l'antériorité de leur dossier**.

Les échanges se sont maintenus avec la préfecture mais **les délais pour l'obtention de rendez-vous pour dépôt de dossier AES restent très longs**, le nombre de rendez-vous accordés chaque semaine n'augmentant pas.

Les personnes qui avaient engagé en 2021 une procédure au tribunal administratif pour impossibilité de prendre rendez-vous, ont obtenu la condamnation de la préfecture (obligation faite à celle-ci d'accorder un rendez-vous). Cependant elles n'avaient, depuis avril 2022, toujours pas eu ces rendez-vous et ont dû retourner devant le tribunal pour demander l'exécution de ces décisions de justice. **Ces requêtes en exécution ont permis d'obtenir des rendez-vous courant 2023**. Hélas ces actions en justice ne sont désormais plus accessibles car le caractère d'urgence n'est plus reconnu par les tribunaux.

Dysfonctionnements administratifs divers

De nombreux dysfonctionnements ont été identifiés dans les procédures avec le téléservice de demande en ligne des titres de séjour, l'Administration Numérique pour les Étrangers en France (ANEF). **Le collectif a transmis la liste de ces difficultés à la directrice des migrations et de l'intégration**.

Un **arrêté du 1er août 2023** fixe les modalités d'accueil et d'accompagnement et les conditions de recours à la solution de substitution des usagers du téléservice « ANEF ». Il prévoit de gérer les problèmes rencontrés par les étrangers grâce à **une assistance téléphonique, un formulaire de contact et un accueil physique dans les préfectures** : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047931311>

Difficulté à obtenir un certificat de non excision

Dans le cas de l'asile, on peut demander la protection contre les mutilations sexuelles, à condition de pouvoir délivrer un certificat de non excision.

Ce **certificat est impossible à obtenir depuis juin 2022 dans le 92** (et dans toute l'Ile-de-France) car il n'y a plus de médecin agréé (médecin d'unité médico-légale désigné sur une liste définie par le ministère de l'intérieur donnée par l'OFPPRA). Les personnes concernées sont obligées d'aller bien loin de la région parisienne pour l'obtenir.



Loi asile et immigration

Une **forte mobilisation s'est faite dès le début de l'année contre le projet de loi asile et immigration**, votée en décembre 2023.

De nombreux articles posent problème, par exemple :

- la délivrance du titre de séjour conditionnée à la réussite de tests de français au niveau toujours plus élevé sans que les moyens d'apprentissage de la langue française soient augmentés,
- l'obligation de quitter le territoire français (OQTF) qui empêche désormais d'obtenir une régularisation, est exécutoire 3 ans et rétroactive,
- l'asile plus difficile à obtenir,
- la régularisation par le travail dans les métiers dits "en tension" qui n'ouvre en réalité aucun nouveau droit.

Nous sommes également très inquiets par le fait que certaines mesures aient été invalidées par le Conseil Constitutionnel pour des raisons de forme (cavalier législatif) et non sur le fond.

Participation à l'après-midi d'échanges et d'informations avec le collectif Droit à l'accueil 92

L'IMMIGRATION, UNE HUMANITÉ COMMUNE - Et si on en parlait ensemble ?

Pour contribuer à la déconstruction des préjugés et des fantasmes sur l'immigration en France dans le contexte du prochain vote de la loi asile et immigration, plusieurs associations ont mis en place samedi 13 mai après-midi, à la Salle des Congrès de Nanterre :

- des **expositions** : *Causes des migrations forcées* de RESF et *A l'intérieur, c'est l'enfer*, de la Cimade,
- des **jeux et animations** pour adultes et enfants **sur les migrations**,
- une **pièce de théâtre avec des personnes concernées** *Bouge ta préf, encore et en corps*,
- une **table ronde sur le projet de loi asile immigration**.

Cet après-midi a réuni 8 associations et 70 personnes participantes.



©Secours Catholique

Domiciliation



La Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) des Hauts-de-Seine, sous l'égide du Préfet de département, a continué le travail partenarial commencé en juin 2022 pour élaborer le **nouveau schéma départemental de domiciliation des personnes sans domicile stable**.

Ce schéma constitue un **outil d'orientation de la politique d'accès aux droits civils, civiques et sociaux des personnes sans domicile stable**. Il permet concrètement de :

- disposer d'une connaissance objective et partagée ;
- des besoins qui s'expriment sur le territoire alto-séquanais ;
- de l'offre existante destinée à y répondre ;
- renforcer l'adéquation entre offre/besoin dans la perspective de prévenir les ruptures ;
- s'assurer d'une couverture territoriale cohérente ;
- définir les pistes d'action prioritaires et les initiatives locales sur lesquelles s'appuyer afin d'améliorer la qualité du service rendu aux bénéficiaires ;
- assurer un suivi annuel de la domiciliation.

Le collectif a participé activement aux comités de pilotage et aux groupes de travail.

L'accès aux autres droits étant conditionné à celui-ci, dont **l'effectivité est très insuffisante dans de nombreuses villes, le collectif demande que ce nouveau schéma directeur soit l'occasion d'un rappel de leur obligation légale aux maires qui ne l'appliquent pas.**

Droits sociaux



Conseil Départemental

• Services de Solidarité Territoriale (SST)

Tous les Services de Solidarité Territoriale (SST) ont été rencontrés, **les relations se déploient maintenant** au travers des rencontres locales, organisées **par le groupe de travail Réseaux locaux de solidarité** (voir page 20).

Le collectif a rencontré en septembre [la nouvelle directrice des solidarités territoriales, Anne Drouche-Rouville](#).

• Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) et direction Enfance - Familles

Une rencontre avec [la directrice de projet, Ariane Bourgeois](#), a eu lieu le 6 juillet pour définir les modalités de collaboration.

Le collectif a participé à l'installation de l'ODPE et au groupe de travail "Participation des jeunes et création du Conseil des jeunes".

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec la directrice adjointe de la CAF, Lorraine Canton, et la responsable du pôle partenaires accès aux droits, Djouara Bakouch, pour faciliter une meilleure connaissance mutuelle et définir les modalités d'une complémentarité efficace au service des personnes accueillies par nos associations.

Sur la base des questions et besoins identifiés par les bénévoles des associations, un **programme de formation a été élaboré et mis en place par la CAF**. Quatre sessions ont eu lieu, dont 2 en 2023, auxquelles **40 personnes du collectif ont participé**.



Lutte contre la fracture numérique

Proposition de loi tendant à la réouverture des accueils physiques dans les services publics

Cette proposition de loi, adoptée le 30 novembre par l'Assemblée Nationale, va passer devant le Sénat. **Le collectif a soutenu la proposition de loi** imposant des solutions alternatives au numérique et écrit aux députés et sénateurs en décembre pour souligner l'importance que cette loi soit promulguée.

Pacte des Solidarités

Le collectif a rencontré la **Préfète déléguée à l'égalité des chances et les interlocuteurs de l'Etat chargés du déploiement du pacte des solidarités**.

Des points d'attention ont été portés à leur attention, en particulier sur la difficulté pour les personnes en précarité d'accéder à leurs droits lorsque les démarches sont dématérialisées, et **des propositions de lutte contre la fracture numérique ont été présentées**.

PERSPECTIVES 2024 :

En 2024, le GT accès aux droits poursuivra sa veille sur l'effectivité de l'accès aux divers droits, pour tous. Les actions engagées seront poursuivies.

En lien avec le GT réseaux locaux de solidarité, **deux enquêtes terrain sont prévues** :

- la réalité de la domiciliation par les CCAS dans les villes du département,
- l'identification des ressources locales pour lutter contre la fracture numérique.

Une attention particulière sera portée :

- à la **mise en œuvre de la loi asile-immigration** et à ses conséquences pour les droits des personnes étrangères
- à la **mise en place de l'obligation de 15 heures d'activité par semaine pour les bénéficiaires du RSA** et aux conséquences pour les personnes concernées,
- au vote par le Sénat de la **loi votée à l'Assemblée Nationale le 30 novembre 2023** et à sa mise en œuvre effective.

Le groupe de travail reprendra ses travaux sur **l'inclusion financière**.

Hébergement - Logement



15 associations sont membres de ce groupe de travail :

l'Assol, ATD Quart Monde, la Canopée, Entraide Protestante Bois-Colombes-Asnières, Entraide Protestante Clichy-Levallois, Espaces, la Fondation Abbé Pierre, la FAS, Habitat et Humanisme IdF, Karibu, Observatoire de la précarité et du mal-logement du 92 (OPML 92), Scarabée, le Secours Catholique 92, le Secours Populaire 92 et Solidarités nouvelles pour le logement (SNL) 92.

En 2023, ce groupe de travail s'est réuni 4 fois en plénière avec 34 participant-e-s en cumulé.

Le groupe de travail spécifique sur le guide local pour l'accès au logement et à l'hébergement (GOALH) s'est réuni 4 fois avec 25 participant-e-s en cumulé.

Son rôle principal, réaffirmé lors de **la journée du 30 mai**, est

- d'alerter (les plaidoyers),
- de diffuser des informations/analyses sur la situation du logement dans le 92 (organisation de rencontres),
- de permettre aux membres du collectif qui le souhaitent (et d'autres) de se coordonner et d'élaborer des positions communes.

Il permet de réaliser collectivement ce que chaque association ne peut faire séparément.

Plaidoyers

Protestation contre le projet de loi *Protéger les logements contre l'occupation illicite*

Les lettres ont été adressées aux sénateurs des Hauts-de-Seine en janvier et une veille attentive du devenir de ce projet de loi s'est tenue tout au long de l'année..

Table ronde du 12 juin avec le ministre du logement et les maires de la 8ème circonscription du 92 à la mairie de Ville d'Avray

Madame Prisca Thévenot, députée de la 8ème circonscription, a invité les maires de Ville d'Avray, Chaville, Meudon, Sèvres, Vaucresson, Marnes-La-Coquette ainsi que les associations Habitat et Humanisme, OPML 92 et SNL 92, faisant partie du Collectif Citoyens Fraternelles 92, à rencontrer le [ministre du Logement, Olivier Klein](#).

Le Ministre a rappelé les mesures récemment annoncées par le gouvernement : il a indiqué que la crise du logement avait percuté le Conseil national de la refondation (CNR) logement et changé les données : cette crise se caractérise par d'abord une crise de l'offre signalée par les professionnels (manque de terrain, frilosité des maires dans un temps d'élection), crise doublée par une crise de la demande liée à la hausse des taux d'intérêt.

Solidarités nouvelles pour le logement, au nom du collectif, a insisté sur le **manque de logements sociaux disponibles** pour répondre à la demande et notamment sur le manque de logements PLAI (à bas loyers) et a donné l'exemple de Meudon avec des données de l'OPML 92 à l'appui qui montrent que, même avec 27,5% de logements sociaux, **les délais pour obtenir un logement social restent inacceptables**.

Signature du communiqué de presse *De l'Urgence au Logement #Restons vigilant-es*

Devant la crise du logement et de l'hébergement qui s'accroît de manière très inquiétante en Ile-de-France, le Collectif Citoyens Fraternel 92 a co-signé ce communiqué de presse initié par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) IDF, pour lequel a été organisé un rassemblement le 21 septembre :

"Nous demandons pour l'Île-de-France :

- une politique volontariste en matière de construction de logement social,
- un niveau de financement des associations permettant d'accueillir, d'accompagner et d'héberger dans des conditions sécurisées et dignes et améliorant les conditions de travail, largement dégradées, des salarié.e.s,
- un parc d'hébergement de qualité et à hauteur des besoins en progression,
- le respect des projets associatifs, et à travers, eux, de nos salarié.e.s, bénévoles et administrateur.rice.s.

"

Préparation d'un message aux conseillers territoriaux concernant le Schéma Régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH)

Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement de l'Ile-de-France a achevé ses travaux de préparation du SRHH pour la période 2024-2030. Ce projet doit faire l'objet d'une consultation auprès des élus locaux au cours du 1er trimestre 2024.

Un des enjeux de ce schéma est la proposition d'objectifs de production de logements et de logements sociaux, de logements adaptés supplémentaires pour chaque territoire d'Île-de-France et de la Métropole du Grand Paris.

Les membres du GT considèrent que, **même si ces objectifs sont insuffisants pour répondre à la crise du logement à prix abordable, il faut soutenir ce projet** et la plénière du collectif a décidé d'envoyer un courrier aux conseillers territoriaux en ce sens début 2024, ce qui a été effectué.

Elaboration d'un guide local pour l'accès au logement et à l'hébergement (GOALH)



Le projet provient d'un besoin constaté sur le terrain : des personnes en difficulté pour avoir un logement ou un hébergement font part de leur détresse à des associations non spécialisées sur ce domaine, celles-ci ne savent alors pas ni où ni comment les orienter pour répondre à leur problème. **Un outil simple, pratique avec les contacts à jour sur le 92 n'existe pas d'où la décision de le créer.**

Le GOAHL est destiné à tout intervenant au contact de personnes en difficulté en situation de chercher un logement ou un hébergement, personnes en situations de précarité en allant des personnes à la rue jusqu'aux personnes expulsées : associations, travailleurs sociaux, bénévoles.

Dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration du guide, le GT se propose de rencontrer un certain nombre d'acteurs-clefs.

Rencontres avec des acteurs-clefs

Rencontre avec le directeur général de Hauts-de-Seine Habitat OPH

Dix membres du collectif ont été reçus le 20 avril 2023 dans les locaux de Hauts-de-Seine Habitat à Levallois-Perret par le [directeur général de Hauts-de-Seine Habitat](#) qui a présenté l'Office et répondu aux questions posées par les membres du collectif. Les principaux points évoqués ont porté sur la **présentation de Hauts-de-Seine Habitat et ses perspectives de développement et les attributions de logements**. En fin de réunion, une discussion plus large s'est engagée sur les perspectives du logement social en Ile-de-France, le directeur étant président de l'AORIF.



Les ateliers de l'Observatoire de la précarité et du mal-logement du 92

Après avoir expérimenté la forme des ateliers pendant la pandémie de Covid-19, l'OPML 92, membre du collectif, a décidé d'organiser un cycle d'ateliers pour chaque territoire du département. Ce cycle a débuté en 2022 et s'est achevé au 1er trimestre de 2023 pour des séances consacrées au territoire de Paris Ouest La Défense (POLD). Une douzaine de personnes ont participé à ces deux matinées des 10 et 17 février dans les locaux du Secours Populaire à Nanterre : parmi elles, 7 étaient des membres d'associations du collectif.

On rappelle les objectifs de ces ateliers :

- **connaître l'ampleur de la crise du logement et de la précarité dans sa commune,**
- **savoir utiliser l'OPML 92,**
- **mieux comprendre les politiques et le rôle des associations.**

A la demande d'associations du collectif, l'OPML 92 a décidé de réaliser un 2ème cycle, élargi encore plus aux partenaires, en commençant par le territoire de Vallée Sud Grand Paris (VSGP); ce qui a été fait le 26 novembre 2023 sur une journée avec un repas partagé à Bourg-la-Reine.

Le public a été beaucoup plus nombreux : environ 25 participants dont 11 du collectif, 5 élus locaux, ... Ce cycle se poursuivra au cours du 1er semestre 2024.

Le contenu de ces ateliers est en ligne sur le site de l'OPML : <https://www.www.precaritelogement92.fr>.

Le webinaire de l'OPML 92 sur les restructurations urbaines organisé avec le centre de ressources Ville et développement social

Cette nouvelle initiative de l'OPML 92 permet de traiter un thème avec des partenaires sous forme de visioconférence de deux heures. Cette formule permet de proposer facilement l'approfondissement d'un sujet sous une forme pratique.

La 1ère séance a eu lieu le 31 mai 2023 en partenariat avec le centre de ressources Ville et développement social. Près d'une cinquantaine de personnes se sont inscrites.

Le thème était : **Politique de la ville et restructurations urbaines, conséquences pour le parc social et ses habitants.**

La séance comportait deux parties :

1. Comprendre et s'appropriier la politique de la ville
2. Rénovation urbaine et démolition de logements sociaux.

Intervention de membres des associations dans différentes instances

Un premier inventaire des associations qui interviennent ou siègent dans les différentes instances du 92 a été réalisé et est à disposition de tous les membres du collectif.

Les principales instances sont :

Droit au logement opposable (DALO)/Droit à l'hébergement opposable (DAHO)

De nombreux membres du collectif sont impliqués dans la mise en oeuvre du DALO/DAHO de plusieurs manières:

- en siégeant à la **Commission départementale de médiation (COMED)**,
- en tenant des **permanences DALO** au nombre de 10,
- en participant au **comité de veille DALO** animé par la Fondation Abbé Pierre. Deux réunions se sont tenues en 2023, l'une a permis d'approfondir la procédure d'expulsion, l'autre de faire le point sur le fonctionnement de la comed et les actualités (dont la jurisprudence).

Les Conférences Intercommunales du Logement (CIL)

Plusieurs associations du collectif sont impliquées dans les CIL du 92 au titre du 3ème collège. Cela permet de mener des échanges et d'élaborer des propositions communes dans ces instances qui, aujourd'hui, fonctionnent de manière très différentes :

- la plus active est celle de **Boucle Nord de Seine (BNS)** qui avait achevé les documents de base dès 2022 et qui entre dans la phase opérationnelle (examen des listes des DALO historiques, analyse des demande anciennes, bilan des attributions et du plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGDID), réunion d'information sur la cotation auprès des associations),
- celle de **POLD** travaille sur la cotation,
- celle de **GPSO** vient d'achever tous les documents préparatoires mais n'est pas encore rentrée totalement dans la phase opérationnelle,
- celle de **VSGP** est inactive.

PERSPECTIVES 2024 :

Finalisation du guide local pour l'accès au logement et à l'hébergement (GOALH)

Le groupe de travail continue à rencontrer un certain nombre d'acteurs-clefs: la direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) du 92/Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) du 92, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) du 92, mais aussi les associations qui rencontrent ces problématiques d'orientation des personnes.

Rencontre avec Seine Ouest Habitat qui est le plus gros bailleur social de GPSO

Cette démarche répond à la volonté des membres du collectif siégeant dans la CIL de GPSO de mieux connaître un de ses acteurs et d'échanger.

Actualisation du rapport de l'OPML 92

Ce document portant sur les processus d'exclusion sociale et spatiale toujours à l'oeuvre dans le 92 sera proposé comme support à la journée du 28 mai 2024 programmée pour les associations du collectif.

Renforcement de la présence des membres du GT dans les différentes instances (DALO, CIL, PDAL-HPD...) et mise en place d'échanges croisés pour partager les expériences.

Emploi et insertion par l'activité économique

7 associations sont membres de ce groupe de travail :

L'Assol, Carton Plein, Espaces, Justice 2ème chance, l'OPML 92, le Secours Catholique 92, le Secours Populaire 92.

En 2023, ce groupe de travail s'est réuni 2 fois avec 15 participant.e-s en cumulé.

Compte-tenu du succès de l'expérimentation du Dispositif Premières Heures, maintenant totalement porté par l'association Espaces et du vote le 30 mai 2023, par le collectif des champs d'intervention prioritaires pour les années à venir, **le GT emploi est mis en pause.**

Echanges avec les institutions

Rencontre avec la [Direction Régionale et Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités \(DRIEETS\)](#) le 18 décembre 2023 dans le cadre du Pacte des solidarités (cf. page 6).

Rencontre avec [Arnaud Lopez, directeur des solidarités territoriales du département](#) en janvier.

Le Dispositif premières heures (DPH) 92



Ce dispositif, initié par le collectif et maintenant **porté par l'association membre du collectif, Espaces, consolide son déploiement dans les Hauts-de-Seine** avec l'accompagnement de 130 salariés ayant connu l'errance depuis avril 2019. En 2023, 60 salariés ont été accompagnés. Parmi ceux-ci, durant l'année, 33 salariés ont quitté le dispositif dont 18 en sorties dynamiques et 6 comme demandeurs d'emploi toujours accompagnés pour leurs démarches par l'équipe du DPH 92.

L'équipe, qui s'était déjà renforcée en 2022 avec le recrutement d'une formatrice en Français langue étrangère dédiée aux primo-arrivant.es, s'est vue enrichie encore par l'arrivée d'un éducateur socio-professionnel en décembre 2023 pour accompagner les sans-abri.

Territoire Zéro Chômeur Longue Durée Antony



Le dossier de candidature à l'habilitation a été présenté, il est en cours d'examen. L'association a lancé la recyclerie éphémère *La Trouvaille* en novembre 2023 et la mairie d'Antony a mis à disposition un grand local avec du terrain. De gros travaux sont à prévoir et un financement doit être recherché.

Vers les métiers de la transition écologique

Ce programme d'accompagnement créé et animé par l'association Espaces et le réseau de coaches Campus des entrepreneurs. Il est soutenu par la DRIEETS et le Fonds social européen (FSE+ 2021-2027). **La transformation écologique en cours offre des opportunités que le programme rend plus explicites et concrètes**: la mobilité douce, le réemploi, la performance énergétique des bâtiments, l'agriculture urbaine, l'alimentation durable, la santé, le génie écologique, les tiers-lieux, le transport collectif, la découverte des territoires par la marche, la construction avec des matériaux biosourcés...

Réseaux locaux de solidarité

8 associations sont membres de ce groupe de travail :

L'Action Catholique Ouvrière, l'Assol, Carton Plein, Entourage, Entraide Protestante Bois-Colombes-Asnières, Mon Épicerie, les Petits frères des pauvres, le Secours Catholique 92, le Secours Populaire 92.

Le GT Réseaux locaux de solidarité s'est réuni 3 fois en 2023 avec 13 participants en cumulé.

**Nous souhaitons
décliner au niveau
des communes
et territoires
la dynamique
départementale
du Collectif Citoyens
Fraternels 92**

Le Collectif Citoyens Fraternels 92 œuvre ainsi pour que les associations de solidarité locales se coordonnent pour agir ensemble et lutter contre la précarité, en lien avec les institutions locales.

Nos objectifs :

- Mieux se connaître et partager des informations
- Développer des projets communs
- Dialoguer avec les institutions locales, les interpeller et porter ensemble des plaidoyers
- Sensibiliser le grand public à la nécessité d'un véritable vivre ensemble dans le 92

Création du groupe de travail Réseaux locaux de solidarité

Lors de la journée de réflexion du collectif, le 30 mai, il a été décidé de créer un groupe de travail Réseaux locaux de solidarité pour piloter le déploiement de ces réseaux sur le département.

Ce GT a pour but de favoriser la création de réseaux locaux entre les différentes associations qui, dans une même commune, luttent contre la précarité et l'isolement (membres du collectif ou non), pour permettre une meilleure coordination entre elles. Des réunions d'informations régulières entre les acteurs de la commune sont ainsi organisées au cours desquelles chacun peut prendre le temps de mieux connaître l'action des uns et des autres. Cela renforce ainsi la connaissance de chacun sur les associations qui composent l'écosystème de la ville, voir ses complémentarités. Ainsi se crée une **meilleure collaboration inter-associative pour mieux accompagner les personnes en précarité et lutter contre leur exclusion.** Dans un second temps, CCAS, SST et CAF y seront associés.

La constitution d'un réseau local peut être le premier pas pour de petites associations locales, vers une participation plus importante au Collectif Citoyens Fraternels 92.

Réseau local de solidarité à Nanterre

En novembre 2023, le 1er réseau local de solidarité a été lancé à Nanterre et s'est réuni une première fois. 16 personnes de 13 associations différentes de la ville y ont participé et la grande majorité souhaite poursuivre ces rencontres les années à venir. Les associations ont décidé que lors de chacune de leurs prochaines rencontres, elles prendraient le temps d'entendre deux d'entre elles expliquer leur action de manière détaillée. Deux rencontres ont déjà été programmées pour 2024.

D'autres réseaux vont se tenir dans des villes du 92 dès 2024.



Groupes locaux auxquels participe le collectif

Les membres du collectif participent à deux groupes locaux : **le Collectif logement de Colombes** et **le Comité Meudonnais contre la Précarité et le Mal Logement** de Meudon.

Des associations du Collectif Citoyens Fraternel 92 ont également été sollicitées pour participer à une rencontre des associations de solidarité à Puteaux et aux rencontres qui ont lieu à Clichy.

PERSPECTIVES 2024 :

Développer deux ou trois réseaux locaux, en plus de Nanterre, pour tenter de préciser les possibilités et les risques, et donc le mode d'emploi de la création de réseaux locaux.

Association de moyens Vivre ensemble dans le 92



L'association Vivre ensemble dans le 92, créée en 2020, a pour objet de fournir les moyens nécessaires au Collectif Citoyens Fraternels 92 pour répondre aux objectifs fixés dans sa charte et accomplir les actions ouvertes à tous qui en découlent.

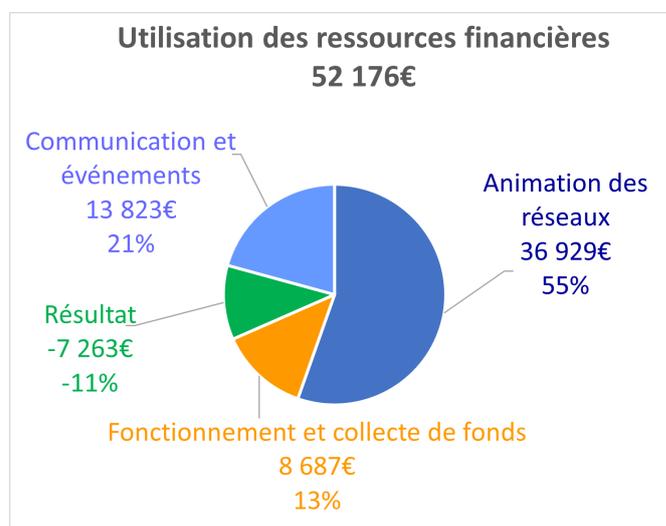
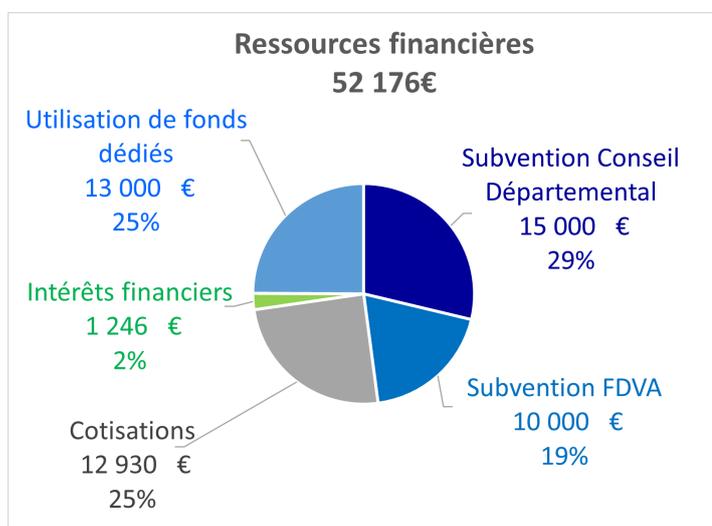
En 2023, le Collectif Citoyens Fraternels 92 est composé de 23 associations participant activement à ses réunions. Toute association de solidarité agissant dans les Hauts-de-Seine peut demander à rejoindre le collectif. L'intégration d'une association au sein du collectif passe par l'adhésion à la charte du collectif présentant ses valeurs et ses objectifs qui ont été revus et actualisés cette année.

Vivre ensemble dans le 92 finance la chargée de projet recrutée pour animer activement le Collectif Citoyens Fraternels 92. Cette animation passe par l'organisation des groupes de travail mis en place et des réunions plénières (5) synthétisant les travaux de ces groupes de travail définis pour répondre aux missions fixées :

- Groupe de travail Accès aux droits,
- Groupe de travail Hébergement et logement,
- Groupe de travail Emploi et insertion par l'activité économique,
- Groupe de travail Réseaux locaux de solidarité,
- Groupe de travail Journée de réflexion (qui a eu pour objectif de définir la stratégie du collectif).

Ces travaux ont donné lieu à un événement, la journée de réflexion, et à des outils de communication. Ces activités ont permis de développer les actions des différents membres du collectif et d'améliorer les relations avec les instances départementales.

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a ainsi pu être améliorée.



L'animation des associations membres du collectif représente 70 % du temps de travail de la chargée de projet et l'organisation des événements et de la communication 24 % de son temps. Avec les frais de fonctionnement, regroupant les frais de locaux, de commissariat aux comptes et les frais divers, le total des charges s'élève à 59 439 €.

Les financements proviennent :

- d'une subvention du **Conseil Départemental** (15 000 €),
- d'une subvention au titre du BOP 163 "**Fonds pour le Développement de la Vie Associative**" (10 000€),
- des **cotisations** fournies par les membres (12 930 €),
- de l'utilisation d'un fonds dédié à ce fonctionnement reçu fin 2022 de la **Direction Régionale et Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIEETS)** (13 000 €).

Les produits, avec les intérêts financiers, s'élèvent ainsi à 52 176 €. Le résultat négatif est de 7 263 €, en raison de financements publics reçus inférieurs à ceux attendus.

Le Collectif Citoyens Fraternel 92 fonctionne également grâce au travail des bénévoles des différentes associations membres s'impliquant dans le collectif et ses groupes de travail. En 2023, le bénévolat valorisé est estimé à 55 000 €.

Pour 2024, des demandes de subvention ont été déposées auprès :

- du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine,
- du Conseil Régional de l'Île-de-France,
- du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) dans le cadre du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) 2.





Tél. : 06 30 66 36 18
bonjour@citoyensfraternels.org

www.citoyensfraternels.org